



Lettre d'information (mai 2023)

COMMEMORATION DU 8 MAI 1945



Comme tous les ans, une cérémonie de commémoration de la victoire de 1945 aura lieu le 8 mai. A cette occasion, nous aurons à nos côtés les cadets de la gendarmerie, les jeunes pompiers volontaires du Centre de Secours du Pays de Nay, ainsi que les enfants de l'Ecole du Fronton qui chanteront.



Ce sera du 18 au 22 aout !

La régie des Fêtes a validé la date des fêtes de Nay qui auront lieu du 18 au 22 aout... Bien sûr, nous communiquerons les informations utiles sur nos réseaux sociaux et dans notre publication mensuelle ! Avant août, la Régie organisera également la **FETE DE LA MUSIQUE**, le **17 juin** avec MIU QUEIROZ et NOEMIE & FRIENDS ! Bien sûr, le **14 juillet** verra renouvelé son traditionnel **bal** et son **feu d'artifice**, en complément de la Roméria de l'USCN section Pelote Et ça, ce ne sont QUE les animations de la Régie des Fêtes ! on vous dira le reste très vite !



LA FETE DU JEU

Le 13 mai, ce sera la FETE DU JEU ! Venez seul ou en famille... Venez passer un bon moment... Il y en aura pour tous les goûts et tous les âges... Comme toujours, nous espérons que ce sera l'occasion de voir plein de gens souriants. Cette année, c'est au **Jardin Public** !



BORNES DE STATIONNEMENT – LES REGLES



Les bornes de stationnement sont en fonction. Elles décomptent le temps de stationnement, allées Chanzy. Il démarre dès l'arrivée d'un véhicule grâce à un capteur. Lorsque le temps (15 minutes) est dépassé, l'affichage passe au rouge, mais surtout, un signal est envoyé à la municipalité pour signaler l'infraction. Attention donc, aux amendes ! Après 19 h et le dimanche, le stationnement est libre.

UN NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Les élèves de CE2 CM1 et CM2 des écoles de Nay ont élu leurs représentants au Conseil Municipal des Jeunes le jeudi 27 avril. Les candidat.e.s avaient fait campagne dans leurs classes respectives et 3 d'entre eux pouvaient être élu.e.s par niveau en respectant la parité filles/garçons dans la mesure du possible. Ils se retrouveront le 10 mai pour la première séance en présence du Maire.

UN NOUVEAU CHEMIN PIETON

Un chemin piéton vient d'être créé et relie désormais la place du 8 mai 45 (parking de l'office du tourisme) et la rue du Canal/rue du Beez, permettant de rejoindre le bas de la Cote St Martin dans un cadre bien agréable.



Plus de sécurité à la sortie du Collège Henri IV et du Lycée Paul Rey



Récemment, des essais de réorganisation de la desserte bus, devant le collège et le lycée, ont été réalisés... La Mairie et les responsables des établissements scolaires recherchent une meilleure sécurité des élèves et une amélioration du trafic aux heures d'entrée et de sortie de cours.

Un second composteur collectif

A la jonction de la Rue Talamon, de la cote St Martin et de la rue des Pyrénées, un composteur collectif vient d'être mis en place par la Communauté des Communes. Il permettra aux riverains qui n'ont pas de jardin de se débarrasser de leurs déchets végétaux de manière intelligente... tout en réduisant substantiellement le volume de leurs déchets ménagers !

Ce composteur s'inscrit dans la logique des recommandations environnementales et correspond à la volonté d'équiper tous les secteurs de Nay –et tout particulièrement le centre-ville où se trouvent les logements sans jardin- de tels dispositifs. Nous rappelons qu'un premier composteur a été installé devant la piscine Nayéo il y a quelques mois. Il rend service à bien du monde !



UNE ANNEXE A LA LETTRE D'INFORMATION

Ne pouvant pas annoncer la totalité des animations prévues à Nay durant les mois à venir dans cette lettre mensuelle, nous avons fait le choix de créer un **Programme des Animations**. Il vous permettra de prendre connaissance des divers concerts ou manifestations programmées dans la commune... Impossible désormais de rater une date !